

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 117 Vœu relatif au maintien des crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la transition écologique des territoires est une priorité de la mandature pour la Ville de Paris ;

Considérant le Plan Climat Energie de la Ville de Paris, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en octobre 2007 puis en décembre 2012, qui fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2020 pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques, et augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération dans les consommations d'énergie ;

Considérant que le projet de loi de finances rectificative propose d'annuler plus de 287 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement de la mission "Ecologie", dont 220 millions d'euros sur les programmes "Innovation pour la transition écologique et énergétique" et "Ville et territoires durables" sur lesquels il est prévu de prélever 220 millions d'euros afin de les transférer à la mission "Défense" ;

Considérant que les crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pourraient ainsi être réduits drastiquement ;

Considérant un rapport d'information du Sénat suite à un rapport de la Cour des comptes concernant l'ADEME en septembre 2010 qui a dressé un constat positif de l'intervention de l'ADEME notamment dans son rôle d'accompagnement des collectivités territoriales ;

Considérant que les actions d'accompagnement des collectivités par l'ADEME sont multiples, entre autres études, subventions et avances remboursables ; que l'Agence opère sur de multiples domaines d'activités liées à la transition écologique et à l'économie circulaire : diminution des déchets, gestion des bio déchets, sensibilisation à la prévention, compostage, réemploi et réparation, la lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores, le développement des énergies renouvelables et la dynamisation des actions et projets de rénovation énergétique, la ville intelligente... ; et que les chiffres montrent une véritable efficacité de ces programmes ;

Considérant que l'ADEME verse des subventions pour des projets à l'Agence Parisienne du Climat qui pourrait donc directement subir les répercussions de la baisse du budget de l'ADEME ;

Considérant l'ambition de Paris de devenir l'une des capitales mondiales de l'écologie urbaine ;

Considérant que la Ville de Paris accueillera en décembre 2015 la Conférence des parties sur le climat (COP 21) et se doit d'être exemplaire ;

Considérant que l'Etat doit être partie prenante de la transition écologique menée dans les collectivités ;

Sur proposition de M^{mes} Sandrine MÉES et Antoinette GUHL et des élu-es du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris interpelle l'Etat sur le maintien des crédits alloués à la transition énergétique, en particulier à l'ADEME,
- la Ville de Paris réaffirme son soutien aux actions conduites par l'Agence parisienne du climat en vue de permettre l'accompagnement des initiatives locales de réduction des dépenses d'énergie, et la qualité des actions conduites en partenariat avec l'ADEME.